

FICHE INSCRIPTION

2026/2027

(Septembre à juin)

Protiquant :

NOM : _____ PRENOM : _____

Date de Naissance : _____

Adresse de l'enfant : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Responsable légal :

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Numéro de téléphone : _____ Mail (en majuscules) : _____

DROIT A L'IMAGE

Je, soussigné, (NOM, prénom, qualité) _____,

autorise l'association ACADEMIE RONCALLI à photographier ou à filmer mon enfant

(NOM, prénom) _____ dans le cadre de l'activité cirque et à

utiliser ces clichés ou des images vidéo pour sa communication , la presse ou une exposition sans limite de temps

Fait à :

le :

Signature.

ACADEMIE RONCALLI, 15A rue Pablo Picasso, 29740 PLOBANNALEC LESCONIL

Tél : 07.46.11.96.25 Email : academieroncalli@gmail.com Site internet : www.academieroncalli.com

Pour nous suivre Facebook et Instagram : Académie Roncalli

AUTORISATION DE SOINS

Je soussigné (NOM, prénom, qualité) _____,
en cas d'accident de (NOM, prénom) _____ autorise
par la présente :

- tout examen ou intervention chirurgicale qui serait nécessaire
- le responsable de l'association :
 - à prendre toutes mesures utiles et notamment à demander son admission en établissement de soins
 - à reprendre l'enfant à sa sortie, uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents ou du représentant légal du mineur

Fait à :

Le :

Signature

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Personne à joindre en cas d'accident

NOM : _____ Prénom : _____ Qualité : _____
Téléphone (portable et fixe si possible) : _____

Autre personne à joindre en cas d'accident

NOM : _____ Prénom : _____ Qualité : _____
Téléphone (portable et fixe si possible) : _____

Coordonnées du médecin traitant

NOM et Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____

Pathologies que vous pensez importantes à nous communiquer :

LES TARIFS

Adhésion obligatoire :

- ☐ 10€ (individuelle)
☐ 15€ (famille)

Cours annuel 250 €	Pass Cirque 5 Cours 35 €	Pass Cirque 10 cours 70 €

* Cocher la case correspondante

LES ATELIERS

	Plobannalec petite salle Pont Plat	Loctudy Ecole Jules Ferry
5/7 ans	☐ mercredi 16h15-17h15	☐ mardi 17h15-18h15
8/12 ans	☐ jeudi 17h45-19h00 ☐ samedi 10h15-11h30	☐ mardi 18h15-19h30
13/16 ans	☐ mercredi 17h15-18h45	
Adultes (+ 16 ans)	☐ jeudi 19h-20h	

* Cocher la case correspondante

REGLEMENT

- ☐ Chèque : _____ €
☐ Paiement en plusieurs fois : __x__ € (chèque)
☐ Espèces : _____ €

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – ACADEMIE RONCALLI

École des Arts du Cirque – Plobannalec-Lesconil

Préambule

Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association « Académie Roncalli ». Il a pour but de fixer les règles de vie, de sécurité et d'organisation pratique indispensables au bon déroulement des enseignements des arts du cirque (acrobaties, disciplines aériennes, jonglerie, équilibre). Tout adhérent, ou son représentant légal pour les mineurs, s'engage à le respecter sans réserve dès sa signature.

Titre I : Principes Fondamentaux et Vivre-Ensemble

Article 1 : Principe de Laïcité et Neutralité

L'Académie Roncalli est une association ouverte à tous, respectueuse de la liberté de conscience et du principe de laïcité. Afin de garantir un environnement serein, neutre et inclusif, propice à l'apprentissage artistique et sportif :

- Toute propagande, prosélytisme ou manifestation ostentatoire à caractère politique, philosophique ou religieux est strictement interdit au sein des cours, des stages et des événements de l'association.
- La tenue vestimentaire des élèves doit être exclusivement adaptée à la pratique sécurisée du cirque, exempte de tout signe distinctif ou revendicatif.
- Aucune discrimination, exclusion ou demande d'aménagement des enseignements fondée sur des motifs religieux, politiques ou philosophiques ne sera tolérée.

Article 2 : Esprit Roncalli

L'Académie privilégie une ambiance conviviale, bienveillante et axée sur l'épanouissement personnel par la création artistique, à l'exclusion de tout esprit de compétition malveillant. Le respect mutuel entre élèves, la politesse envers les enseignants et le soin apporté aux locaux sont obligatoires.

Titre II : Adhésion, Inscriptions et Formules

Article 3 : Conditions d'accès

L'Académie Roncalli accueille les élèves à partir de 5 ans (enfants, adolescents et adultes), sans distinction d'origine, de genre ou de croyance.

Article 4 : Dossier d'inscription

Pour être validée, l'inscription requiert :

- La fiche de renseignements dûment complétée.
- Le paiement complet de la formule choisie et de la cotisation d'adhésion annuelle.
- Une attestation de santé ou un certificat médical d'aptitude à la pratique des arts du cirque, incluant le cas échéant les disciplines aériennes.

Article 5 : Tarifs et Formules

L'adhésion annuelle à l'association s'élève à 10 €. L'accès aux cours s'effectue selon deux modalités :

- Le cours à l'année : engagement sur la saison (de septembre à juin), payable en début de cycle.
- Le Pass Cirque (formule de 5 ou 10 séances) : valable exclusivement durant la saison sportive en cours.

Aucun remboursement de cours ou de formule ne sera accordé en cas d'abandon en cours d'année, sauf motif médical majeur justifié par certificat.

Titre III : Organisation des Cours et Pratique du Cirque

Article 6 : Lieux et Horaires

Les cours se déroulent au complexe sportif de Pont-Plat (petite salle omnisports) à Plobannalec-Lesconil ainsi que dans la salle de motricité de l'école Jules Ferry à Loctudy. Les horaires fixés en début de saison doivent être scrupuleusement respectés pour ne pas perturber les échauffements collectifs, indispensables à la prévention des blessures.

Article 7 : Tenue vestimentaire technique

Une tenue de sport souple, près du corps et sans fermetures Éclair ni boutons (pouvant déchirer les agrès ou blesser l'élève) est exigée pour des raisons sanitaires et de sécurité. Les cheveux longs doivent obligatoirement être attachés. Les bijoux, montres et fermoirs pointus sont interdits pendant la pratique.

Article 8 : Sécurité et Matériel

Le matériel de cirque (matelas de réception, trapèzes, tissus, fil, monocycle) est soumis à des règles de sécurité strictes :

- Les élèves ne doivent jamais utiliser les agrès aériens ou d'équilibre sans la présence directe et la surveillance d'un encadrant qualifié.

- L'installation et le rangement des tapis de protection sont collectifs et obligatoires sous la direction de l'entraîneur.
- Tout matériel défectueux doit être immédiatement signalé.

Titre IV : Encadrement des Mineurs et Vie du Club

Article 9 : Responsabilité des parents

Les parents restent responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée de l'encadrant dans la salle. Ils doivent s'assurer de la présence effective de l'enseignant avant de laisser leur enfant. À la fin du cours, les enfants mineurs attendent l'arrivée de leurs parents à l'intérieur de la salle de Pont-Plat.

Article 9 bis : Autorisations

Pour les mineurs, une autorisation de sortie seule ou de prise en charge par un tiers doit être signée par les responsables légaux au moment de l'inscription.

Article 10 : Vol et détérioration

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels dans l'enceinte de la salle omnisports ou des vestiaires.

Titre V : Discipline et Sanctions

Article 11 : Sanctions

Tout comportement dangereux pour soi-même ou pour autrui, tout manquement aux principes de laïcité et de respect mutuel, toute dégradation volontaire ou tout manque de respect répété fera l'objet de sanctions graduelles :

1. Avertissement oral.
2. Exclusion temporaire du cours (avec notification aux parents pour les mineurs).
3. Exclusion définitive de l'association prononcée par le Bureau, sans remboursement possible des sommes versées.

Titre VI : Droit à l'Image et Dispositions Générales

Article 12 : Droit à l'image

L'association peut être amenée à photographier ou filmer les élèves lors des cours ou des spectacles de fin d'année pour promouvoir les activités de l'école (site internet, réseaux sociaux officiels de l'Académie). Une autorisation de droit à l'image doit être cochée ou refusée lors de l'inscription.

Article 13 : Modifications

Le présent règlement intérieur est établi par le Bureau de l'association et peut être modifié en cours d'année pour garantir la sécurité, la neutralité et la bonne gestion de l'école de cirque.

Fait à Plobannalec-Lesconil, le _____

Signature du Bureau
(précédée de la mention Lu et approuvé)

Signature de l'adhérent
(précédée de la mention Lu et approuvé)